

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Ressources Humaines et Juridiques

Direction des Ressources Humaines
Direction Adjointe
Gestion de Proximité
Service Ressources Humaines Pôle Solidarités

Dossier suivi par :

TEVI Aspasic

Chargée de recrutement / mobilité
Tél : 03 21 21 56 51
tevi.aspasic@pasdecalais.fr

DAUTRICHE Aurélie

Assistante de recrutement
Tél : 03 21 21 61 26
dautriche.aurelie@pasdecalais.fr

NOTE DE SERVICE

Objet : vacance d'un poste de Chargé de Mission Autonomie H/F au sein de la Maison de l'Autonomie de Lens Hénin – Maison du Département Solidarité d'Héning Carvin

P.J : descriptif de poste.

Je vous fais connaître qu'un poste de Chargé de Mission Autonomie H/F (Catégorie A – filière administrative ou médico-sociale – cadre d'emplois des Attachés ou Infirmiers en soins généraux) est à pourvoir au sein du Pôle Solidarités, Maison de l'Autonomie de Lens Héning – Maison du Département Solidarité d'Héning Carvin

Vous trouverez ci-joint le descriptif de cet emploi.

Les agents intéressés par ce poste devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae, sous couvert de leur supérieur hiérarchique pour le **20/01/2021 au plus tard**.

Une copie sera adressée directement par courriel à l'adresse suivante recrutement.solidarites@pasdecalais.fr, sous la référence : **AT/AD – CMA- MA LENS HENIN**

Je vous serais obligée de bien vouloir diffuser la présente note auprès du personnel placé sous votre autorité.

#signature#

FICHE DE POSTE

CHARGE DE MISSION AUTONOMIE H/F

MISSION D'APPUI

MAISON DE L'AUTONOMIE DE LENS-HENIN

MAISON DU DEPARTEMENT SOLIDARITE D'HENIN-CARVIN

(Poste de Catégorie A de la filière administrative ou médico-sociale – Cadre d'emplois des Attachés ou Infirmiers en soins généraux)

CONTEXTE

8^{ème} département de France (**1,468 018** million d'habitants, **890** communes, **1,787** milliard d'euros de budget), le Conseil départemental du Pas-de-Calais donne une nouvelle impulsion à son action, pour la période 2016 – 2021, à partir de sa délibération cadre « Près de chez vous, Proche de tous », laquelle s'articule autour de deux volets : le « Contrat de progrès » s'attache aux enjeux de soutenabilité financière, d'efficacité et de qualité du service rendu ; le « Contrat de projet » fixe le cadre renouvelé de l'intervention départementale sur la base de 5 chantiers prioritaires :

- Renouveler les réponses aux urgences sociales.
- Privilégier l'autonomie des personnes, de l'enfance au grand âge.
- Participer activement à la bataille pour l'emploi.
- Favoriser le bien vivre ensemble en misant sur une nouvelle étape de la territorialisation des services, dans l'accompagnement de la nouvelle carte intercommunale et la prise en compte de l'évolution des compétences.
- Renforcer le lien entre les élus et les citoyens, à travers notamment la participation accrue des habitants.

La mise en œuvre et la réussite de ce projet « Près de chez vous, Proche de tous » s'appuie sur l'engagement et la compétence, au quotidien, de **5 480** agents départementaux et **2 007** assistants familiaux. Ces effectifs représentent une masse salariale de 320 millions d'euros pour la collectivité.

POSITIONNEMENT ET ORGANISATION

La Maison de l'Autonomie de Lens Hénin couvre les 2 Maisons du Département Solidarité-de Lens Liévin et d'Hénin Carvin, soit 7 sites. Les Maisons du Département Solidarités sont également composées chacune des services suivants : Secteur de l'Aide Sociale à l'Enfance, Service Local de l'Accueil Familial Enfance, Service Local de l'Inclusion Sociale et du Logement, Service Local Allocation Insertion, Service Territorial de Protection Maternelle et Infantile.

Organisée en 2 antennes, La Maison de l'Autonomie de Lens Hénin est donc une composante à part entière des 2 Maisons du Département Solidarités. Elle est chargée de la déclinaison territoriale des ambitions du Pacte des Solidarités et du développement social en faveur des personnes en perte d'autonomie âgées, et/ou en situations de handicap et de leurs aidants. Basée sur le concept de Guichet Intégré, la Maison de l'Autonomie se structure autour de missions :

- Une Mission Evaluation dans chaque antenne, compétente pour l'accueil de second niveau, l'évaluation des plans d'aide, le contrôle d'effectivité et expertise aide sociale.
- Une Mission Accompagnement des Usagers, compétente pour l'organisation et le suivi des commissions, la gestion des cas complexes.
- Une Mission d'Appui à :
 - la gestion administrative
 - la dynamique du Guichet Intégré,
 - au pilotage de la plateforme territoriale d'aide aux aidants

- à la déclinaison territoriale de la prévention de la perte d'autonomie de la conférence des financeurs (ingénierie de projet...)

Le Chargé de Mission Autonomie est placé sous l'autorité hiérarchique du Responsable de la Maison de l'Autonomie (RMA). Il participe aux réunions de service de la Maison de l'Autonomie animé par le RMA. Il exerce ses missions en lien étroit avec ses homologues, les chefs de missions de la Maison de l'autonomie, les services territoriaux et l'ensemble des partenaires locaux concourant à la déclinaison territoriale du Pacte des Solidarités et du développement Social.

MISSIONS

Missions principales

Le Chargé de Mission Autonomie décline le projet territorial de l'autonomie et contribue au développement du Guichet Intégré. Il participe à la définition des orientations stratégiques de la Maison de l'Autonomie et à la construction des partenariats, il contribue à l'écriture du projet territorial de l'autonomie.

Ses missions prioritaires concernent :

- Le pacte des solidarités, dans ses volets autonomie,
- L'alimentation thématique de la politique départementale autonomie,
- La structuration et la mise en œuvre des stratégies départementales autonomie à l'échelle du territoire

Le Chargé de Mission intervient, au sein de la Mission d'appui, où il exerce ses activités en lien avec les professionnels de la Maison de l'Autonomie.

En interne, ce travail en transversalité s'effectue aussi avec les autres services de la MDS, les autres directions de politiques publiques et directions supports. Le Chargé de Mission Autonomie s'appuie en outre sur les compétences externes et les partenaires du Guichet Intégré.

Le Chargé de Mission doit informer régulièrement le Responsable de la Maison de l'Autonomie des avancées, projets ou difficultés rencontrées et les soumettre à son arbitrage (mission de reporting).

ACTIVITES

Le Chargé de Mission participe à la mise en œuvre du projet territorial de l'autonomie et à la déclinaison du Pacte des Solidarités, dans ses volets relatifs à l'autonomie à l'échelle territoriale des stratégies départementales autonomie, notamment :

- L'aide aux aidants
- La prévention de la perte d'autonomie
- Le déploiement du Guichet Intégré

Les missions indiquées pourront faire l'objet d'ajustements ou évolutions en fonction des stratégies à conduire en lien avec le Pacte de Solidarités et le schéma autonomie.

Pour chacune des thématiques dont il a la responsabilité, le Chargé de mission réalise un travail de diagnostic, de prospection et d'évaluation :

- Il est amené à participer à des colloques, à réaliser un travail de Benchmark.
- Il participe aux instances, groupes de travail et réseaux internes et externes en rapport avec son domaine d'activités.
- Il élabore des cadres stratégiques et met en œuvre les stratégies territoriales en lien avec les orientations départementales.

Pour cela :

- Il a un rôle d'animation d'une dynamique et d'une réflexion : il met en place et anime des groupes de travail, planifie son action et organise un reporting régulier sur les missions qui lui sont confiées.
- Il veille à la diffusion et l'explication des orientations de la politique autonomie à l'interne et à l'externe.

- Il apporte son soutien aux Missions Evaluation et Accompagnement des Usagers pour garantir la déclinaison des dispositifs autonomie.
- Il participe à l'évaluation et aux réflexions d'ajustement des stratégies qu'il accompagne.
- Il peut être amené à représenter le territoire ou le Département à la demande du Responsable de la Maison de l'Autonomie.

Ce poste comme tous les postes de la Collectivité s'inscrit à la fois dans le parcours professionnel de l'agent et dans une organisation des services définie par le Département et susceptible d'évoluer en fonction des besoins.

COMPETENCES REQUISES

Savoirs :

- Bonne connaissance du contexte institutionnel, des politiques publiques en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des institutions sociales et médico-sociales
- Compétences en ingénierie de projet

Savoir-faire :

- Capacité d'adaptation
- Capacités d'organisation du travail
- Expérience et maîtrise de la fonction managériale
- Expérience en méthodologie de projet
- Aptitudes à développer des synergies d'action
- Capacités d'analyse et de synthèse
- Capacités à travailler en réseau et à développer des partenariats
- Force de proposition et créativité
- Maîtrise des outils informatiques
-

Savoir-être :

- Capacités d'écoute et de communication
- Esprit d'initiative
- Vison prospective
- Autonomie et rigueur
- Respect de la confidentialité et de la déontologie professionnelle
- Qualités humaines et relationnelles (aptitude à l'animation d'équipe...)
- Sens de la négociation (savoir argumenter, être force de proposition...) et de la médiation
- Curiosité professionnelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Rattachement hiérarchique et fonctionnel : Responsable Maison de l'Autonomie Lens Hénin

Localisation : Maison de l'Autonomie Lens-Hénin – Rue Kléber Prolongée à Leforest

Déplacements : déplacements réguliers sur Lens Liévin et sur le Département. Permis B exigé.
Temps de travail à 100% souhaité.

Télétravail : en cours d'analyse

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert, à compétences égales, à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires (loi du 26/01/84 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et décret régissant le cadre d'emplois correspondant). Les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par la voie contractuelle.

CONTACTS

Les lettres de candidature doivent être adressées directement et uniquement par mail à l'adresse suivante recrutement.solidarités@pasdecalais.fr sous la référence AT/AD – CMA-MA LENS HENIN

En ce qui concerne la nature du poste, les contacts peuvent être pris auprès de :

Madame Nathalie CATTEAU, Cheffe des Missions Evaluation, Maison de l'Autonomie de Lens-Hénin au 03.210.79.58.71 03.21.79.58.71

Monsieur Ghislain LEFEBVRE, Directeur de la Maison du Département Solidarité d'Hénin-Carvin au 03.91.83.80.10

Pour tout autre renseignement :

Madame Aspasia TEVI, Chargée de recrutement-/ mobilité au 03.21.21.56.51

Madame Aurélie DAUTRICHE, Assistante de recrutement-au 03.21.21.61.26

Date limite de réception des candidatures : 20 janvier 2021